
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
1**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 44

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2024_091TER - Objet : Annule et remplace DE_2024_091BIS - Avis sur le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Aire et ses affluents par débordement de cours d'eau

Date de transmission de l'acte: 13/11/2024 Date de reception de l'AR: 13/11/2024 055-200066140-DE_2024_091TER-DE A G E D I

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes a émis un avis de réserve le 11 avril 2024 à propos de la consultation pour avis sur le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Aire et de ses affluents par débordement de cours d'eau dans l'objectif de comparer le zonage du PPRi avec le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration et de mettre en cohérence ces deux documents. L'enquête publique qui devait s'arrêter au 26 octobre 2024, a été prolongée jusqu'au 9 novembre 2024 permettant ainsi de compléter la délibération en date du 30 septembre 2024 basée sur des documents cartographiques incomplets.

Après concertation avec les communes, il est proposé de demander la modification du zonage du PPRi pour les parcelles des communes suivantes :

Beausite

- La parcelle AA0047 où est implanté un bâtiment agricole, se trouve en zone bleue. Il est demandé que cette parcelle soit classée sur la partie non bâtie en zone rouge, de façon à être en cohérence avec le classement envisagé dans le cadre de l'élaboration du PLUi en zone agricole sensible inondable, inconstructible.
- La parcelle AA0025 a été placée en zone bleue sur l'avant ce qui permet une extension de l'existant et/ou une construction nouvelle. Cette zone se trouve à proximité de l'Aire. Il est donc impératif de maintenir les mêmes prescriptions de construction, que l'on soit en zone rouge ou en zone bleue.
- La parcelle AA019 se trouve une habitation en vulnérabilité moyenne (orange) sur la carte de vulnérabilité du bâti. Or, cette habitation présente deux logements dont un situé au rez-de-chaussée et en zone inondable. Il est donc souhaité que cette habitation soit classée en vulnérabilité forte (Rouge) au lieu de moyenne (Orange).

Longchamps sur Aire : La parcelle ZL07 est classée en zone bleue sur le PPRi. Il est demandé de mettre cette surface en zone rouge de façon à être en cohérence avec le classement envisagé en zone agricole, non constructible dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Vu la délibération du 11/04/2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu la réunion du 23/09/2024 avec les communes concernées

Vu l'arrêté préfectoral n°9680-2023 du 06/07/2023 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) par débordement de cours d'eau de l'Aire et de ses affluents (La Buante, la Cousances, la Vadelaincourt et l'Ezrule)

Vu la délibération du 11/04/2024 portant consultation pour avis sur le Plan de Prévention des Risques inondation de la vallée de l'Aire et de ses affluents

Vu la prolongation de l'enquête publique jusqu'au 9 novembre

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à 44 voix pour (Mr Eric Bachelez ne prend pas part au vote étant intéressé par l'objet de la délibération) :

- De prononcer un avis favorable sur le PPRi de la vallée de l'Aire et de ses affluents avec les remarques suivantes :
 - Demander le changement du classement de la parcelle AA47 située à Beausite, hors bâti, en zone rouge,
 - Demander le changement du classement sur la carte de vulnérabilité du bâti de l'habitation située sur la parcelle AA019 en vulnérabilité forte (Rouge) au lieu d'une vulnérabilité moyenne (Orange),

- Demander le classement de la partie de la parcelle ZL07 située à Longchamps sur Aire, en zone rouge,
- Demander d'ajouter aux documents inclus dans le PPRi une cartographie avec le sens d'écoulement des cours d'eau en période de crue,
- D'autoriser la Présidente de transmettre cette délibération au commissaire enquêteur missionné pour l'enquête publique relative à la consultation du public pour le PPRi de l'Aire et de ses affluents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY